

LA LEÇON DE TITULESCU SUR L'INTANGIBILITE ET LA SPIRITUALISATION DES FRONTIERES

George G. POTRA *

Rezumat. *De intuitivă evidență, frontierele nu pot constitui o chestiune exclusiv de istorie.*

Considerațiile de om de stat ale lui Nicolae Titulescu privind principiul integrității teritoriale și imperativul intangibilității frontierelor constituie, după mai mult de trei sferturi de veac, o invitație gravă la o gândire despre ceea ce trebuie și putem să facem pentru scoaterea din actualitatea relațiilor internaționale a dreptului forței pentru a lăsa loc forței dreptului, pretutindeni și totdeauna.

„Ordinea în gândire“ susținută de Nicolae Titulescu ne poate elibera, mai întâi mental, de presiunea pe care o resimțim, și de care nu vom scăpa mâine, privind frontiera.

„Spiritualizarea frontierelor“ constituie alternativa. Conaționalul nostru a îmbogățit dreptul internațional cu acest concept, configurând o nouă filosofie și o nouă morală. Realismul și onestitatea l-au făcut pe Nicolae Titulescu să recunoască și să afirme că nu există frontiere ideale, dar și că modificarea unei granițe pentru repararea unei nedreptăți ar avea drept rezultat o nedreptate și mai mare decât aceea care s-a dorit reparată.

Între revizionism și terorism exista – în opinia lui Nicolae Titulescu – o legătură ombilicală, promotorii revizuirii apelând fie la ceea ce numim azi terorism de stat, fie la acte teroriste individuale, ambele categorii de acțiuni vizând destabilizarea, crearea condițiilor psihologice pentru a determina abordări și rezolvări în afara principiilor de drept internațional.

Din rațiuni metodologice, Nicolae Titulescu a deosebit mai multe forme de revizionism, dar nu pentru a considera vreunul dintre ele mai acceptabil în raport cu celelalte, căci fiecare în parte și toate la un loc, indiferent de modul și cadrul de manifestare, erau periculoase, punând sub semnul întrebării reglementări consacrate solemn prin tratatele de pace și având, în consecință, efecte profund destabilizatoare.

Încălcării frontierelor – ca eventualitate inacceptabilă, cu grave consecințe perturbatoare, mergând până la război – Nicolae Titulescu îi opunea alternativa realistă a „spiritualizării frontierelor“, ca premisă a sporirii încrederii, a intensificării conlucrării, a consolidării înțelegerii și păcii.

Înainte de a evoca „spiritualizarea frontierelor“, Nicolae Titulescu a pledat și a acționat pentru unitatea națională și integritatea teritorială, pentru apărarea frontierelor. „Spiritualizarea frontierelor“ nu a însemnat pentru el niciodată o plasare în plan secundar a apărării acestora și, cu atât mai puțin, a ideii necesității apărării ferme a lor. „Spiritualizarea frontierelor“ însemna pentru el renunțarea la orice manifestări de autarhie, izolaționism, exclusivism, însemna cooperare între egali, în condițiile prezervării și respectării drepturilor inalienabile ale fiecăruia.

* Membre de l'Académie des Hommes de Science de Roumanie.

„Spiritualizarea frontierelor“ era, ipso facto, modul cel mai sigur de a consolida substanțial securitatea unui stat.

Pe parcursul întregii sale vieți politice active, Nicolae Titulescu a sancționat actele de agresiune, care au început cu amenințări și presiuni, au continuat cu încălcarea de frontiere și s-au încheiat cu ocuparea de teritorii și înrobirea de popoare.

Căderea frontierelor României, în 1940, la Est, la Vest și la Sud, a fost rezultatul unui complex de factori dezagreganți, funcționând la scară globală. Politica securității colective a eșuat. România a fost victima unui joc de interese pe care nu l-a putut influența și cu atât mai puțin controla.

Gândirea și acțiunea lui Nicolae Titulescu privind granițele țării, privind integritatea teritorială dau una dintre cele mai frumoase pagini ale operei sale politico-diplomatice, un exemplu de responsabilitate și dăruire pentru supraviețuire și interes național.

Résumé. *D'une intuitive évidence, les frontières ne peuvent pas constituer une question qui relève exclusivement de l'histoire.*

Les considérations d'homme d'État de Nicolae Titulescu sur le principe de l'intégrité territoriale et l'impératif de l'intangibilité des frontières constituent, plus de trois quarts de siècles après, une grave invitation à réfléchir sur ce que l'on doit et que l'on peut faire pour écarter le droit de la force dans les relations internationales actuelles et faire place à la force du droit, partout et à jamais.

« L'ordre dans la pensée », soutenu par Nicolae Titulescu peut nous libérer, tout d'abord mentalement, de la pression que nous ressentons et à laquelle nous n'échapperons pas demain, en regardant la frontière.

« La spiritualisation des frontières » constitue une alternative. Notre compatriote a enrichi de ce concept le droit international, configurant une nouvelle philosophie et une nouvelle morale.

Le réalisme et l'honnêteté ont amené Nicolae Titulescu à reconnaître et à affirmer qu'il n'existe pas de frontières idéales, mais aussi que la modification d'une frontière pour la réparation d'une injustice aurait pour résultat une injustice encore plus grande que celle qu'on voulait réparer.

De l'avis de Nicolae Titulescu, un lien ombilical existe entre le révisionnisme et le terrorisme, les promoteurs de la révision faisant recours soit à ce qu'on appelle aujourd'hui le terrorisme d'État, soit à des actes terroristes individuels, les deux catégories d'actions visant à déstabiliser, à créer les conditions psychologiques permettant des approches et des solutions qui ne respectent pas les principes de droit international.

Pour des raisons méthodologiques, Nicolae Titulescu a fait une distinction entre plusieurs formes de révisionnisme, mais non parce qu'il en considérait l'une comme plus acceptable que les autres, car chacune à part et toutes ensemble, indifféremment de leur mode et de leur cadre de manifestation, étaient dangereuses et mettaient sous le signe du doute des réglementations solennellement consacrées par les traités de paix et avaient par conséquent des effets profondément déstabilisatrices.

Nicolae Titulescu opposait à la violation des frontières – comme une éventualité inacceptable, avec de graves conséquences perturbatrices, allant jusqu'à la guerre – l'alternative réaliste de « la spiritualisation des frontières », comme prémisse de l'accroissement de la confiance, de l'intensification de la coopération, de la consolidation de l'entente et de la paix.

Avant d'évoquer « la spiritualisation des frontières », Nicolae Titulescu a plaidé et agi pour l'unité nationale et l'intégrité territoriale, pour la défense des frontières.

« La spiritualisation des frontières » n'a jamais signifié pour lui placer au second plan leur défense et d'autant moins l'idée sur la nécessité de leur ferme défense. « La spiritualisation des frontières » était pour lui la renonciation à toutes manifestations d'autarchie, d'isolationnisme, d'exclusivisme, c'était la coopération entre les égaux, dans les conditions de la préservation et du respect des droits inaliénables de chacun. « La spiritualisation des frontières » était ipso facto la manière la plus sûre de consolider substantiellement la sécurité d'un État.

Au long de toute sa vie politique active, Nicolae Titulescu a sanctionné les actes d'agression qui ont commencé par des menaces et des pressions, ont continué par la violation de frontières et fini par l'occupation de territoires et la subjugation de peuples.

L'effondrement des frontières de la Roumanie en 1940, à l'Est, à l'Ouest et au Sud – cause, dimensions, effets politiques, économiques, démographiques -, a été le résultat d'un ensemble de facteurs désagrégeants, fonctionnant à l'échelle globale. La politique de la sécurité collective a échoué. La Roumanie a été victime d'un jeu d'intérêts qu'elle n'a pu influencer et d'autant moins, contrôler.

La pensée et l'action de Nicolae Titulescu quant aux frontières du pays et à l'intégrité territoriale offrent l'une des plus belles pages de son œuvre politique-diplomatique, un exemple de responsabilité et de dévouement, pour la survie et l'intérêt national.

Mots clé: Titulescu, l'Europe, l'Union européenne, OTAN, Carol II, la Tchécoslovaquie, l'Éthiopie, la Transylvanie, la Bessarabie, la Bucovine, spiritualisation des frontières, révision, guerre.

D'une intuitive évidence, les frontières ne peuvent pas constituer une question qui relève exclusivement de l'histoire. La fragilité des traités de paix d'Europe – si l'on ne prenait en considération que les deux derniers siècles – nous oblige à considérer cette question – jusqu'au moment où les frontières n'existeront plus comme détermination politique-juridique, comme ligne et besoin de sécurité militaire, comme réalité de ce qui peut encore séparer les communautés ethniques et religieuses, comme tension provoquée par les discordes pour les ressources et la concurrence économique – non seulement comme un problème de principe, comme un sujet de débat théorique.

On sait ce qui s'est passé avec les frontières fixées par les traités de paix après la Première Guerre mondiale. Nous n'allons pas passer en revue les dispositions du Traité de Paix sur les frontières après la Seconde Guerre mondiale.

Puisque l'insécurité continuait à être ressentie d'une manière préoccupante, comme extension et comme tension, au bout de plusieurs années de contacts, d'analyses et de négociations bi et multilatérales, les représentants de 34 États sont convenus de l'Acte final d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe qu'ils ont signé en 1975. Personne ne peut ignorer l'importance de cet acte pour les destinées des États et des peuples de l'Europe.

Et pourtant...

Au début des années '90 du dernier siècle, dans un contexte international complexe, les accords et les engagements globaux adoptés par les leaders des

deux superpuissances de l'époque ont conduit à l'établissement de nouvelles frontières, à la disparition d'États fédéraux et à l'apparition de nouveaux États.

En 2014, cent ans après le déclenchement de la Première Guerre mondiale, au centre de l'Europe se font entendre à nouveau les voix de milieux révisionnistes et revanchards. Le fait que ces positions sont exprimées, affirmées et soutenues bruyamment, sur un ton belliqueux, dans un État de l'Union européenne, membre de l'OTAN, atteste que la sécurité ne devient pas automatiquement une réalité absolue, au-dessus de toute inquiétude et de toute préoccupation, par l'adhésion à ces organismes.

Dans la philosophie de la politique étrangère et de la diplomatie roumaine, j'ai considéré Nicolae Titulescu comme le théoricien et le promoteur d'idées-barricades.

Ses considérations d'homme d'État sur le principe de l'intégrité territoriale et l'impératif de l'intangibilité des frontières constituent, plus de trois quarts de siècles après, une sérieuse invitation à réfléchir sur ce que l'on doit et que l'on peut faire pour écarter le droit de la force dans les relations internationales actuelles et faire place à la force du droit, partout et à jamais.

La frontière peut devenir autre chose que ce qui est connu et perpétué depuis des milliers d'années. « L'ordre dans la pensée », soutenu par Nicolae Titulescu peut nous libérer, tout d'abord mentalement, de la pression que nous ressentons et à laquelle nous n'échapperons pas demain, en regardant la frontière.

« La spiritualisation des frontières » constitue une alternative. Notre compatriote a enrichi de ce concept le droit international, configurant une nouvelle philosophie et une nouvelle morale.

Loin de toutes illusions faciles sur la pensée et l'action des facteurs politiques, nous ne cesserons pas de croire qu'à long terme « la spiritualisation des frontières » constitue une condition, pas l'unique, mais en tout cas l'une des plus importantes conditions de la survie.

Nicolae Titulescu a fait du recouvrement et de la préservation de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale un idéal de vie, les considérant comme des exigences de la confiance, de la stabilité, de la sécurité, de la concorde, de la collaboration et de la paix.

Pendant les plus de 20 ans de vie politique active, l'homme d'État et le diplomate Nicolae Titulescu, roumain et européen à la fois, s'est trouvé dans les premiers rangs des défenseurs du *statu quo* territorial issu des traités de paix signés après la Première Guerre mondiale, dénonçant le danger de guerre qu'impliquaient les projets de révision des frontières existantes, projets auxquels les régimes fascistes devaient assigner une expression violente.

À l'appui de sa conception, Nicolae Titulescu a invoqué non seulement des considérants d'ordre général, d'histoire universelle, mais surtout des raisons

concrètes d'histoire roumaine et par-dessus tout, les souffrances vécues par les dizaines de générations de prédécesseurs, qui avaient fait de leur sacrifice, au nom et pour la défense du pays, de son intégrité et de sa liberté, un mur dressé et maintenu avec acharnement en face de tous les agresseurs.

Nicolae Titulescu a très bien compris que, pour le peuple roumain, la révision concernait non seulement l'amputation du territoire national, mais encore l'amputation de ses attributs historiques.

Le réalisme et l'honnêteté l'ont amené à reconnaître et à affirmer qu'il n'existe pas de frontières idéales, mais aussi que la modification d'une frontière pour la réparation d'une injustice aurait pour résultat une injustice encore plus grande que celle qu'on voulait réparer.

Entre le révisionnisme et le terrorisme existe un lien ombilical, selon Nicolae Titulescu, les promoteurs de la révision faisant recours soit à ce qu'on appelle aujourd'hui le terrorisme d'État, soit à des actes terroristes individuels, les deux catégories d'actions visant à déstabiliser, à créer les conditions psychologiques permettant des approches et des solutions qui ne respectent pas les principes de droit international.

Le chef de la diplomatie roumaine a expliqué et plaidé auprès des chancelleries des grandes démocraties occidentales pour leur faire comprendre que le révisionnisme ne peut pas être dirigé ou cantonné, qu'il a la propriété de se propager explosivement, que l'unique modalité de s'y opposer est d'abandonner toutes fausses illusions et de constituer une solidarité démocratique indestructible face aux idéologies, aux politiques et aux régimes révisionnistes revanchards.

Ses analyses ont amené au premier plan la question de l'élaboration et de la consolidation d'un système de mesures préventives et d'un système de sanctions économiques universellement applicables, devant viser un potentiel agresseur pour le décourager ou un agresseur effectif, pour le vaincre.

L'ignorance de ce signal a coûté énormément l'humanité de la première moitié du siècle, mais ce qui est plus grave c'est que la leçon de tous les désastres consommés ne semble pas avoir été intégralement assimilée par notre monde contemporain.

J'ose croire quand même que, dans la période 2014–2015, lorsque les frontières de l'Ukraine ont été violemment transgressées, dans les grandes chancelleries occidentales et les structures de décision de l'Union européenne et de l'OTAN, les idées de Titulescu, appelant à la solidarité et au soutien accordé à celui qui est victime de l'agression, ont été évoquées et même incluses de nouveau au portefeuille des valeurs actives.

Pour Nicolae Titulescu, la révision, comme pression psychologique, politique-diplomatique ou comme réalité imposée par décisions politiques-militaires, qui ne respectent pas les principes et les normes du droit international,

était génératrice de tensions entre États et pouvait constituer le détonateur d'une guerre qui, ne pouvant pas être localisé, pouvait s'étendre à l'échelle planétaire.

Pour des raisons méthodologiques, Nicolae Titulescu a fait une distinction entre plusieurs formes de révisionnisme, mais non parce qu'il en considérait l'une comme plus acceptable que les autres, car chacune à part et toutes ensemble, indifféremment de leur mode et de leur cadre de manifestation, étaient dangereuses et mettaient sous le signe du doute des réglementations solennellement consacrées par les traités de paix et avaient par conséquent des effets profondément déstabilisatrices. Les tendances de certains milieux politiques et diplomatiques de remplacer « la révision brutale » par « la révision pacifique » des frontières ont reçu une réponse tout aussi vigoureuse de la part de Nicolae Titulescu qui les considérait également comme des pratiques génératrices de guerre. Des raisons générales et des raisons nationales, ses conceptions politiques, philosophiques, juridiques, morales, les enseignements de sa propre histoire nationale et les conclusions imposées par l'évolution de la vie internationale ont amené Nicolae Titulescu à rejeter vigoureusement les plaidoyers et les manifestations revanchards, les attitudes compréhensives – naïves ou intéressées – de certains politiciens et milieux politiques occidentaux, sa pensée et son action illustrant le profil d'un antirévisionniste convaincu.

Réalisant avec une exemplaire acuité le danger de la révision, Nicolae Titulescu a été un défenseur intransigeant des traités de paix passés après la Première Guerre mondiale, du Pacte de la Société des Nations, de toutes les autres réglementations qui assuraient la stabilité européenne. Pendant presque 20 ans, il devait être confronté – comme membre du Conseil national de l'Unité roumaine de Paris, comme ministre des Finances, à deux reprises, comme ministre plénipotentiaire à la Conférence de Paix de Paris, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres, comme représentant permanent de la Roumanie auprès de la Société des Nations (Assemblée et Conseil), comme ministre des Affaires étrangères, à cinq reprises – aux tentatives parfois persévérantes, de la Hongrie et de la Bulgarie, ainsi que de l'Union soviétique, de renverser cet ordre, d'obtenir une modification des décisions plébiscitaires adoptées à Chisinau, Cernauti et Alba Iulia – par lesquelles les Roumains de ces provinces historiques roumaines, se trouvant sous domination étrangère, s'étaient prononcés, en conformité avec le principe de l'autodétermination des peuples, pour l'union avec la Roumanie – et d'annuler les règlements de paix.

Nicolae Titulescu opposait à la violation des frontières – comme une éventualité inacceptable, avec de graves conséquences perturbatrices, allant jusqu'à la guerre – l'alternative réaliste de « la spiritualisation des frontières », comme prémisses de l'accroissement de la confiance, de l'intensification de la coopération, de la consolidation de l'entente et de la paix.

Incriminant l'indépendance et la souveraineté comme un empêchement à l'organisation de la paix et à l'édification de la coopération internationale, les nihilistes veulent accrédi-ter l'idée que Nicolae Titulescu s'était rendu compte de l'obstacle que représentent les frontières pour le développement de la collaboration et qu'il s'était par conséquent prononcé pour la renonciation à ces frontières, plaidant pour « la spiritualisation des frontières ». Détacher du discours complexe de Nicolae Titulescu, un tel concept, un syntagme d'une telle beauté, qui regorge d'idées, d'un généreux potentiel moral, et surtout l'invoquer abusivement, ce n'est qu'altérer le contenu de sa pensée et de ses démarches. Avant d'évoquer « la spiritualisation des frontières », Nicolae Titulescu a plaidé et agi pour l'unité nationale et l'intégrité territoriale, pour la défense des frontières. Le début de siècle mais surtout les années qui ont suivi la Première Guerre mondiale se sont trouvés, pour nous, les Roumains, sous le signe du retour au Pays des territoires ravés par la violence par les empires voisins, du recouvrement de la Transylvanie, de la Bessarabie et de la Bucovine, de la consolidation des droits sur ces territoires qui ont toujours été roumains, de la défense des frontières nationales à l'Est, à l'Ouest, au Sud, partout et toujours. Nicolae Titulescu n'a pas joué sur les mots. « La spiritualisation des frontières » n'a jamais signifié pour lui placer au second plan leur défense et d'autant moins l'idée sur la nécessité de leur ferme défense. « La spiritualisation des frontières » était pour lui la renonciation à toutes manifestations d'autarchie, d'isolationnisme, d'exclusivisme, c'était la coopération entre égaux, dans les conditions de la préservation et du respect des droits inaliénables de chacun. « La spiritualisation des frontières » était *ipso facto* la manière la plus sûre de consolider substantiellement la sécurité d'un État. C'est ça la leçon de Nicolae Titulescu, une leçon qu'il avait apprise lui-même de ses grands prédécesseurs dont le travail il a entendu continuer et consolider.

Nous ne nous proposons pas ici de passer en revue toutes les démarches actionnelles, pour la consolidation des frontières nationales, par des accords bilatéraux et multilatéraux, de coopération régionale ou continentale. Elles sont largement abordées par les ouvrages consacrés à la politique étrangère et à la diplomatie roumaine de l'entre-deux-guerres.

Nous nous bornons à souligner qu'au long de toute sa vie politique active, Nicolae Titulescu a sanctionné les actes d'agression qui ont commencé par des menaces et des pressions, ont continué par la violation de frontières et fini par l'occupation de territoires et la subjugation de peuples.

Synthétisant les causes de l'attitude adoptée envers l'agression italienne contre l'Éthiopie, en 1935, Nicolae Titulescu affirmait dans son ouvrage intitulé « *La politique étrangère de la Roumanie* » (1937) : « La position que j'ai prise dans la question des sanctions peut se définir de la manière suivante : respect scrupuleux du Pacte de la Société des Nations, car nous ne devons pas oublier que

chaque État peut être l'Abyssinie de quelqu'un. (...) La Roumanie réalise-t-elle le sort qui l'attendrait si, sous le simple prétexte que tel ou tel peuple serait plus civilisé que le nôtre, elle devrait être occupée ? »

En mars 1936, face à la violation du Traité de garantie mutuelle de Locarno, par l'occupation militaire de la zone rhénane par les troupes du Troisième Reich, Nicolae Titulescu tenait à souligner devant le Conseil de la Société des Nations Unies les graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales de la répudiation des traités et de l'emploi de la force dans les relations internationales. « Si la dénonciation unilatérale des traités pouvait être acceptée sans conséquences, ceci signifierait la fin de la sécurité collective et de la Société des Nations. Nous entrerions dans un monde dont nous avons cru être sortis pour toujours et qui serait gouverné non par la force du droit, mais par le droit de la force ».

La crise tchécoslovaque d'automne 1938 a provoqué l'inquiétude maximum de Nicolae Titulescu. L'homme politique et le diplomate roumain a compris que la Tchécoslovaquie constituait un terrain d'affrontement entre les États totalitaires et les démocraties européennes. Les accords de la Conférence de Munich (Benito Mussolini, Arthur Neville Chamberlain, Edmond Daladier, Adolf Hitler), des 29–30 septembre 1938, ont confirmé à Nicolae Titulescu les prévisions les plus sombres, le déterminant à condamner la faiblesse et le caractère conciliant des grandes démocraties occidentales. « Pas un seul mot de pitié envers la Tchécoslovaquie – écrivait Nicolae Titulescu. (...) Et les fous crient qu'ils ont sauvé la paix ! »

L'effondrement des frontières de la Roumanie en 1940, à l'Est, à l'Ouest et au Sud – cause, dimensions, effets politiques, économiques, démographiques –, a été le résultat d'un ensemble de facteurs désagrégeants, fonctionnant à l'échelle globale. La politique de la sécurité collective a échoué. La Roumanie a été victime d'un jeu d'intérêts qu'elle n'a pu influencer et d'autant moins, contrôler.

Dans une ample lettre-télégramme, du 11 septembre 1939, adressée à Carol II, Nicolae Titulescu s'avérait être réaliste, ayant l'intuition d'une guerre de durée, mais aussi visionnaire, ayant prédit les gagnants, deux ans à l'avance. Le patriote, qui oubliait toutes les injustices qui lui avaient été faites, se mettait au service du pays, invitant à la préparation de la position roumaine pour la future Conférence de Paix. « La Roumanie – écrivait Nicolae Titulescu – doit être maintenue dans ses frontières actuelles et elle peut être maintenue. C'est une question de politique générale. Mais pour ça, Votre Majesté et le gouvernement roumain doivent savoir en plus, de la façon la plus détaillée, comment s'étaient passées les choses à la dernière Conférence de Paix, en vue de la nouvelle conférence, si éloignée que soit la date cette conférence, car nous ne pouvons pas nous présenter devant le monde, comme d'aucuns cherchent à le faire, en tant qu'enrichis sans cause ». Mais cela ne s'est pas passé ainsi car à la Conférence de Paix après la Seconde Guerre mondiale la voix de la Roumanie n'a pas été écoutée.

La pensée et l'action de Nicolae Titulescu quant aux frontières du pays et à l'intégrité territoriale offrent l'une des plus belles pages de son œuvre politique-diplomatique, un exemple de responsabilité et de dévouement pour la survie et l'intérêt national.

J'ai choisi de la multitude des ouvrages exprimant l'attitude de Nicolae Titulescu – sur la paix et la guerre, la sécurité et le désarmement, les principes et les normes gouvernant les relations internationales, les frontières et le révisionnisme – le discours « *L'Intangibilité des frontières est la condition première de la concorde internationale* », prononcé en français à la Société Médicale du Littoral Méditerranéen, Cap Martin, le 11 avril 1937 :

« Mes chers Présidents,
Mesdames,
Messieurs,

L'honneur qui m'échoit aujourd'hui de présider le déjeuner de la Société Médicale du Littoral Méditerranéen reste pour moi une énigme.

J'ai cherché à me l'expliquer à moi-même de différentes manières mais aucune d'elles ne me donna satisfaction.

Je suis allé jusqu'à supposer que peut-être les médecins pensaient que les hommes politiques tournaient souvent leur esprit du côté de la médecine, ce qui serait certainement un bienfait, car ils apprendraient qu'il y a du moins un domaine où leur bon vouloir connaîtrait des limites infranchissables, notamment celles des lois naturelles que l'on ne saurait violer impunément ou bien que les médecins tourneraient leur regard vers la politique, ce qui serait un gain encore plus considérable, car je ne connais pas de carrière plus glorieuse pour sa patrie que celle que fit un certain médecin dans un certain pays. Nommons-les de suite : c'est Clemenceau et la France.

Puis, finalement, j'ai trouvé que tout ceci était trop compliqué et que je devais l'honneur de me trouver ici à une double curiosité de votre part : d'abord, celle de savoir si un homme qui a été récemment malade, et qui a été soigné par des confrères, a été guéri au point où il fallait, ensuite, celle du savoir si la confrérie que ce malade représente à son tour, notamment celle des hommes politiques, a réussi, elle aussi, à guérir le patient dont elle ne cesse de s'occuper et qui s'appelle le Monde.

Eh bien, pour être franc, je dois vous dire que si votre première curiosité, celle de savoir si les médecins réussissent à guérir des malades, appelle une réponse pleinement affirmative, on ne peut répondre de manière aussi nette et aussi honorable à votre seconde curiosité.

C'est un axiome que j'exprime en disant : les médecins réussissent beaucoup mieux dans leur combat contre les maux physiques que ne réussissent les dirigeants des États dans leur combat contre les maux politiques.

Je ne veux pas plaider les circonstances atténuantes, en attirant votre attention sur le fait que pour l'homme politique le malade est de dimensions beaucoup plus considérables que le patient ordinaire, qu'il est moins obéissant que ce dernier, vu que le suffrage universel lui donne le droit de dicter lui-même ses propres ordonnances, et enfin, que la maladie d'une collectivité présente, quoiqu'on dise, plus de complications qu'une maladie physique.

Il y a cependant parmi les besoins que ressent une collectivité un, qui prime tous les autres, et qui, s'il est satisfait, fait que les erreurs que l'on pourrait commettre quand aux autres deviennent facilement pardonnables ; c'est le besoin de maintenir la paix.

Je ne crois pas qu'il y ait eu un moment où les peuples aient été plus avides de paix qu'aujourd'hui et où leur Gouvernement, pour des différences d'intérêt, ait agi de telle sorte qu'on n'a jamais réussi à enrayer le spectre de la guerre de nos visions journalières.

Or, quel travail fructueux peut-on entreprendre si l'on croit constamment que la catastrophe est pour demain ?

Il y a actuellement deux raisons qui rendent les peuples malheureux. C'est d'abord le manque des moyens de vivre, le travail et les matières premières. C'est ensuite le désir d'accroître leur territoire parce que l'on considère que ceux qui ont été perdus par les traités de paix leur ont été injustement ravis.

Je fais entre ces deux raisons de mécontentement des nations une distinction capitale. Si la première est juste, si la première doit obliger tout membre de la communauté internationale à faire des sacrifices nécessaires pour donner aux peuples qui en manquent ce dont ils ont besoin, si la première peut donc faire l'objet d'une entente internationale, la seconde est non seulement injuste, mais elle est la cause des discordes internationales qui ne peuvent finir que par guerre.

Il n'y a pas de pays qui soit disposé à céder un pouce de son territoire autrement que contraint par la force. Bien plus, nul pays ne consentira à faire les sacrifices nécessaires pour arriver à une entente internationale équitable sur les échanges et les matières premières que dans la mesure où il sera sûr que son territoire ne sera pas touché.

L'intangibilité des frontières est donc la condition première de la concorde internationale.

D'ailleurs, qu'est-ce une frontière sinon un empêchement au passage des hommes et des marchandises ? Plus on la menace, plus on la défendra par l'aggravation des empêchements déjà existants. Plus on sera sûr de garder sa frontière, plus on sera disposé à faciliter la circulation économique.

J'ai toujours soutenu que ce n'est pas la révision des frontières, que ce n'est pas le déplacement du mal que constitue la frontière, mais que c'est la spiritualisation de la frontière par la destruction des entraves qu'elle représente qui fera le bonheur des nations.

D'ailleurs vous êtes-vous jamais demandé combien sont ceux que les frontières actuelles mécontentent ? Si l'on prend en considération que l'Empire Britannique, qui représente la cinquième partie du monde, que l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, la France, la Belgique, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, la Suisse, les Pays Nordiques, la Pologne, les Baltes, les pays de la Petite Entente, les pays de l'Entente Balkanique ne demandent à qui que ce soit un centimètre carré de leur territoire, si l'on prend en considération que l'Union Soviétique pratique actuellement une politique de non révisionnisme, on arrive à la conclusion que ceux qui veulent changer les frontières sont une infime minorité par rapport à ceux qui veulent les conserver. Pourtant il est inconcevable que de vouloir provoquer un trouble planétaire pour donner satisfaction à quelques-uns au détriment de tous.

D'ailleurs sur quoi se fondent ces prétentions au territoire des autres ? Sur le soi-disant droit historique. Une nation a été asservie et a vécu pendant des siècles sous le joug étranger, une autre a été partagée sans gêne au profit des tiers. Les Traités de paix donnent la liberté à la première, et assurent la résurrection de la seconde. Ceux qui se sont vu privés de territoire dans ces conditions se lamentent bruyamment. Je demande : en quoi le facteur temps, dans la mesure où il a joué dans le domaine de l'injustice, peut-il créer le droit historique et dans la mesure dans laquelle il a joué dans le domaine de la justice ne peut-il créer aucun droit d'aucune sorte ?

J'ai relevé ce point, car je veux l'écarter pour pouvoir à mon tour insister sur l'égalité du droit des nations au travail et aux richesses économiques du monde, basée sur le *statu quo* territorial. Je veux insister sur la nécessité d'une entente internationale concernant les échanges et les matières premières. Je veux insister sur la nécessité de transposer la doctrine démocratique de l'intérieur des États au delà des frontières.

Ce n'est que dans la mesure où un accord de ce genre pourra être passé que la paix pourra être assurée. Pour un tel accord, un instrument international est nécessaire.

En effet, des conventions d'État à État ne suffisent pas. Et elles ne sauraient suffire, car elles seraient faites à la mesure des besoins locaux et non pas des besoins internationaux généraux.

Cet instrument existe : il s'appelle la Société des Nations. Et quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, on ne peut en concevoir un autre à sa place.

Je sais que la Société des Nations traverse une crise. Je sais que dans certains pays elle est considérée avec hostilité, et qu'en France, qui a pourtant basé sa politique sur elle, sa cote n'est pas haute.

Parce que j'ai représenté mon pays à la Société des Nations depuis sa création, parce que je me suis gardé de l'exagérer, même à l'époque de sa gloire, je crois avoir une certaine autorité de parler d'elle, même aux yeux des mécréants, s'il s'en trouve parmi nous.

Le grand défaut de beaucoup de gens qui ont pratiqué la Société des Nations, c'est de l'avoir ou surestimée ou sous-estimée. Moi, je l'ai toujours prise en sérieuse considération, mais sans jamais lui demander ce qu'elle ne pouvait rendre.

Je vais vous faire une confession : que ne dit-on pas aux médecins, surtout quand on a été malade ? Et je veux faire cette confession, au risque de déplaire à mes amis, le président Benès, le président Herriot, le président MacDonald et le ministre Politis, auteurs et principaux soutiens du Protocole de 1924 : c'est moi qui suis responsable de la non signature de ce Protocole par la Roumanie.

Je suis un idéaliste. Mais ce Protocole était tellement fruit de la théorie, il transférait à tel point le Paradis sur terre que mon sens des réalités me fit prédire que la nation britannique ne suivrait pas ses ministres, ce qui se passa d'ailleurs, et que les formules de justice du Protocole cachaient bien des dangers pour les intérêts de mon pays. Je parle pour le passé ; je n'engage pas l'avenir.

Ne pas avoir signé le Protocole de 1924 et avoir cependant été l'objet d'un honneur unique dans les annales de la Société des Nations : mon élection deux fois de suite à la présidence de l'Assemblée ordinaire de la Société des Nations, vous prouvent que, du moins quand il s'agit de la Société des Nations, je parle avec un équilibre sûr et reconnu.

La Société des Nations ne connut pas seulement l'échec de la non réalisation du Protocole de 1924, mais encore l'échec de la Conférence du désarmement et celui de son intervention dans le conflit italo-éthiopien.

Loin de moi l'idée d'évoquer ici la question des sanctions. Je me contenterai de dire qu'elle correspond à une des plus douloureuses de ma vie. J'aime l'Italie, je la porte dans mon sang. Mais mon pays a un intérêt capital à ce que les principes du Pacte soient respectés. Aussi ne puis-je que répéter ce que j'ai dit à Genève, en Juin 1936 : dans cette affaire, la politique que j'ai suivie comme Ministre des Affaires Étrangères est celle de la ligne droite, celle de la ligne droite de la balle qui traverse d'abord le cœur avant d'atteindre le but.

Malgré tous ces déboires, je crois à la Société des Nations et je prédis la résurrection prochaine de son autorité morale, ainsi que son renforcement par tous les moyens appropriés.

Dans ce but toute réforme du Pacte me semble inutile. Ce n'est pas le Pacte, ce sont les hommes qui ont failli. Quelques compléments, quelques précisions apportées à notre Charte fondamentale suffisent.

L'expérience nous a prouvé que les sanctions économiques non accompagnées de sanctions militaires sont inefficaces.

D'autre part, la conception wilsonienne de l'entrée en guerre de la planète toute entière pour parer à une agression, n'importe où elle se produise, crée une obligation impossible, donc inexécutable.

Personne ne se battra que là où ses intérêts sont en jeu.

Si donc l'on partagerait l'Europe en zones géographiques au point de vue de la sécurité, si donc pour chaque agression, les puissances intéressées de la région prenaient l'obligation de prêter assistance à la victime, on aura substitué à la conception grandiose du Pacte actuel, une conception plus modeste, mais on se trouvera sur un terrain solide.

Sanctions économiques universelles, sanctions militaires régionales, et concomitance des deux genres de sanctions, voilà les trois commandements qui transformeront sous peu Genève en réalité politique effective.

C'est à cette Société des Nations ainsi corrigée qu'incombe la mission de réaliser l'entente économique internationale, base unique et *sine qua non* du maintien de la paix.

C'est à cette œuvre que les nations devront s'adonner au plus tôt.

À leur tête, je veux voir, comme toujours, la France, mais une France agissante, une France que l'on suit, une France qui commande.

Pour ceci, une seule condition est nécessaire : que la France réalise l'immense chose qu'elle représente aux yeux du monde, qu'elle prenne conscience de sa force, qu'elle fasse, par un geste viril, cesser la politique internationale qui consiste à avoir des prétentions en rapport inverse des moyens.

Mais, quoi qu'elle fasse, la Roumanie n'abandonnera jamais la France, car cela signifierait qu'elle s'abandonne elle-même.

Quant à moi, ma foi dans les destinées de la France est tellement grande, que je ressens un sentiment de profonde reconnaissance à l'égard de ceux qui m'ont donné l'occasion de la proclamer une fois de plus, et de dire publiquement que je la propagerai à tous ceux qui doutent de la France, par faiblesse de caractère, ou à ceux qui n'ont pas encore la foi dans la France, par ignorance de l'Histoire.

Je lève mon verre à la santé du président de la République Française, des présidents de la Société Médicale et de ses membres, à la prospérité et à la grandeur de la France.

Vive la France ! »¹

*

The question of frontiers would have been of much less importance, had these five Danubian States been living in close economic collaboration. What is a frontier if not an obstacle to the passage of goods and people? If such obstacles had been removed at the very beginning by the Peace Treaties themselves, life would have been far less bitter than it has been to those of us who have lived in

¹ Nicolae Titulescu, *Pledoarii pentru pace*, ediție îngrijită de George G. Potra și Constantin I. Turcu; studiu introductiv de George G. Potra, Editura Enciclopedică, București, 1996, pp. 476–483 (în l. română) și pp. 484–491 (în l. franceză).

Central Europe. That is why I have always been of the opinion that it is not the revision of the frontier, that is to say the transfer of the evil, that it represents, from one spot to another, but it is the destruction of the frontier by the constant and progressive spiritualisation of what it represents, which will bring to the nations the happiness to which they are entitled.

Nicolae Titulescu, *“What we want is to avoid war, not to win it a second time”*, speech made in English at the House of Commons, London, June 3, 1937.

*

J'affirme que, pour moi, révisionnisme et terrorisme ne sont pas choses tellement distinctes. Il y a entre les deux les liens de filiation qui unissent le père à l'enfant. C'est parce que la révision trouble les hommes quant à la justice de leur sort, que les bras s'arment pour exécuter les commandements d'un esprit exaspéré.

C'est pourquoi, à la place de la révision des frontières comme solution du maintien de la paix, j'ai toujours proposé des accords francs et loyaux de nation à nation qui apportent des remèdes aux maux les plus pressants.

La frontière est l'expression de la souveraineté close qui est à l'origine des guerres dont nous venons de sortir. Ce n'est pas en la déplaçant que l'on sert la paix: c'est en la dévalorisant graduellement par une pratique journalière que l'on arrivera à l'unique solution des problèmes territoriaux: la complète spiritualisation des barrières entre peuples.

Mais pour cela, il faut créer entre nations un état de confiance qui leur permette de s'abandonner les unes aux autres.

Nicolae Titulescu, *« Il y a entre le révisionnisme et le terrorisme des liens de filiation qui unissent le père à l'enfant »*, discours prononcé en français à la séance du Conseil de la Société des Nations, Genève, le 10 décembre 1934.

*

Revision of frontiers is a question which the ulterior interpretation of treaties has transformed into a real sword of Damocles for some countries in Central Europe, amongst them Romania. [...]

Romanian public opinion should not be misled by saying that if, today, the question of minorities were settled by an agreement with Hungary, the revision of frontiers would, as a result, no longer arise. That is not true, and, in the interests of Romania, full light should be thrown on the subject.

3. To return to the frontiers of the countries of Central Europe; I note that they were not fixed by the parties concerned but by eminent American and English experts.

These experts made a very detailed study in each case, before fixing the frontiers. They worked so well that they themselves say now that, if a frontier were to be modified in order to remedy an injustice, the new injustice created would be greater than that which it was thought to remedy.

4. When the frontiers of a country are being fixed, it is impossible not to give rise to some dissatisfaction.

Today, those who have lost some territory complain; tomorrow, those who would lose territory would complain.

On the subject of frontiers we hear a long complaint, a kind of *moto perpetuo*, which time alone can bring to an end.

What are some so-called historical rights? Thefts of territory consecrated by time.

Indeed our present frontiers, if they remain, as I hope they will, will be at least international decisions consecrated by time.

In order to modify a small lease, the consent of both parties concerned must be obtained; it follows that, for the application of Article 19, the consent of the two parties is equally necessary. And since the country which is asked to part with some territory will never give its consent, I would like to ask a question:

Is it wise to open a public discussion on the basis of Article 19, which will arouse national feeling, when it is known beforehand that no result will be reached?

These words should not be interpreted as proof of a backward mind, insensible to justice and equity. But justice and equity are too often confused abroad with the thesis put forward by Hungarian propaganda.

I would like our point of view to be seriously taken into consideration.

Revision în Nicolae Titulescu, Romania's Foreign Policy (1937).